

## Annonce

# TOURNOI INTER-REGIONAL 2017/2018

## 4<sup>ème</sup> Trophée du Mont-Blanc

**Une compétition du Tournoi Inter-Régional de Danse sur Glace**

**ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace**

**Zône Sud-Est  
SAINT GERVAIS MONT-BLANC PATINAGE  
SAINT GERVAIS MONT-BLANC  
27 et 28 Janvier 2018  
sous l'égide de la**

**Fédération Française des Sports de Glace**

**Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace**



## 1. RENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

Pour plus de détails, consulter cette annonce ou les règles et communications CSNDG pertinentes.

### **NOM DE LA COMPETITION DU TOURNOI INTER-REGIONAL**

4<sup>ème</sup> Trophée du Mont-Blanc

**LIEU** Patinoire Municipale de Saint Gervais Mont-Blanc  
Patinoire couverte avec une piste de glace de 60 mètres x 30 mètres  
**77 impasse de la cascade 74170 Saint Gervais Mont-Blanc**

### **PROCEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS**

A adresser :

- par mèl à [saintgervaismontblanccpatinage@gmail.com](mailto:saintgervaismontblanccpatinage@gmail.com), avec copie au responsable de zone inter-régionale

- par voie postale avec le règlement au club organisateur :

Saint Gervais Mont-Blanc Patinage

77 impasse de la cascade

74170 Saint Gervais Mont-Blanc

A effectuer entre le **18 et 26 Décembre** .

**Chèque à l'ordre de l'Organisateur : SGMBP**

### **FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME**

A envoyer par mail au responsable des officiels de compétition de votre zone à partir du **12/01/2018 jusqu'au 19/01/2018 au plus tard** :

Zone Sud-Est : Delphine HAROLD

Mail : [rzoc-sud-est@csndg.org](mailto:rzoc-sud-est@csndg.org)

### **FORMULAIRE DE MUSIQUES**

A envoyer par mail avant le **19/01/2018** – [saintgervaismontblanccpatinage@gmail.com](mailto:saintgervaismontblanccpatinage@gmail.com)

### **RESPONSABLE DE ZONE INTER-REGIONALE**

Nom **Girardot Pascal**

Tél. :

Mail : [rzir-sud-est@csndg.org](mailto:rzir-sud-est@csndg.org)

### **ORGANISATEUR**

#### **RESPONSABLE ACCUEIL DES OFFICIELS**

Nom **SAVONNET Jean-Philippe**

Tél. : 0676074659

Mail : [jean-philippe.savonnet@allianz.fr](mailto:jean-philippe.savonnet@allianz.fr)

#### **HÔTEL OFFICIELS**

Nom **Hotel Val d'Este**

Tél. : 0450936591

Mail : [contact@hotel-valdeste.com](mailto:contact@hotel-valdeste.com)

#### **RESPONSABLE ACCUEIL PATINEURS ET DIRIGEANTS**

Nom **HUBERDEAU DORIANE**

Tél. : 0610618033

Mail : [doriane.huberdeau@sfr.fr](mailto:doriane.huberdeau@sfr.fr)

#### **OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE**

43 Rue du Mont Blanc,  
74170 Saint-Gervais-les-Bains

Tél. 0450477608

Site internet [www.saintgervais.com](http://www.saintgervais.com)

## 2. REGLEMENTATION GENERALE

Cette manifestation est une Compétition du Tournoi Inter-régional, organisée selon le Règlement ainsi que toutes les Communications CSNDG en vigueur.

La participation est ouverte aux Compétiteurs licenciés dans les Clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace appartenant à la zone Inter-régionale.

Elle peut également être ouverte aux clubs d'une autre zone régionale lorsque cette dernière n'est pas en mesure d'organiser 2 journées de Tournoi inter-régional durant la saison.

## 3. CONTENU DES EPREUVES

Voir le Règlement intérieur ainsi que toutes les Communications CSNDG en vigueur.

## 4. FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de :

- 40 euros par Solo,
- 50 euros par Couple,

## 5. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Pour la musique, se référer au Règlement Intérieur.

**Rappel : 1 CD par compétiteur pour la danse libres ou danse d'interprétation**

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les CD audio ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

**La Feuille de Contenu de Programme doit être envoyée dans les délais indiqués au paragraphe 1 au référent de zone désigné comme officiel de compétition** (voir adresse mail et délai d'envoi au § 1).

Il est obligatoire que chaque Feuille de Contenu de Programme soit remplie précisément par chaque Compétiteur sur le modèle disponible sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) (section "téléchargements"), en utilisant la terminologie des éléments listés dans la Règle en vigueur (terminologie ISU pour la Danse Libre Couple Novice et Minime / terminologie CSNDG pour la Danse Libre Couple Benjamin et Préparatoire, la Danse Libre Solo et la Danse d'Interprétation Solo).

**Le Formulaire de Musiques** (à télécharger sur le site de la CSNDG) devra être envoyé par mail **au Club Organisateur** (voir adresse mail et délai d'envoi au paragraphe 1).

## 6. ACCREDITATION

Les compétiteurs doivent être accrédités au minimum une heure avant le passage de leur première danse

L'accréditation pour les Compétiteurs peut être effectuée par un dirigeant de leur Club ou à défaut leur entraîneur. Elle ne peut être fournie qu'en échange des:

- CD de musiques,
- Feuille de contenu de programme si changement d'ordre dans les éléments.
- Tout document demandé par le Responsable de zone inter-régionale

## **7. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE**

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par la Règle en vigueur. L'ordre de passage de la Danse Imposée sera publié sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) une semaine avant la date de la Compétition.

## **8. RESULTATS**

Le ISU Judging System décrit dans la Règle ISU 353 (Détermination et publication des résultats) (Règles csndg correspondante) sera utilisé.

Le résultat par Club sera déterminé selon la Règle en vigueur. Les points marqués par un Couple licencié dans un ou deux Clubs différents du Club ayant procédé à son inscription seront attribués au Club d'entraînement du Couple.

## **9. CEREMONIE DES RECOMPENSES**

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

## **10. PROTOCOLES**

Selon la Règle en vigueur, aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront transmis et consultables sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org).

## **11. INFORMATIONS**

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **Responsable de la Zone Interrégional** ou l'**Organisateur** (voir coordonnées au paragraphe 1).

## **12. HORAIRES PREVISIONNELS**

Sauf décision du responsable de zone inter-régionale, les horaires maximum de la Compétition iront pour le samedi de 08h00 à 23h00, et pour le dimanche de 07h00 à 18h00.

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la Compétition seront transmis pour publication sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) deux semaines avant le début de la Compétition.